



Service Communication
MR/NO/CP1803

Destinataires :
Ouest-France
Le Journal de Vitré

Le 8 mars 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les inscriptions scolaires et périscolaires dans les écoles publiques sont ouvertes depuis le mois de février.

Elles se font à la Mairie de Vitré, sur rendez-vous auprès du service Éducation :

Service Éducation - Mairie de Vitré
12 place du Château
02 99 75 54 08

Horaires d'ouverture au public :

Lundi au vendredi : 8h30 à 11h30

Mercredi et jeudi après-midi : 13h30 à 17h00

Lors de ce rendez-vous, il vous sera demandé de présenter les pièces suivantes :

- Livret de famille
- Carnet de vaccination de l'enfant
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation CAF de moins de 3 mois
- RIB pour le prélèvement de la facturation périscolaire
- Certificat de radiation si changement d'école

Vous pourrez ensuite prendre rendez-vous auprès de l'école pour valider l'inscription scolaire.